

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 AOUT 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 08 août 2024 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Lucie TREMIER, Jean-Louis PILFERT, Gérard LEGOUT, Marija MILUTINOVIC,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphane CLOT (pouvoir à Mathieu SAULNIER), Samuel PILATE, Michèle PEIGNIER (pouvoir à Marija MILUTINOVIC),

Absent(es) : Christophe DESACHY, Philippe ROULLEAU, Elisa MELLECC

Mme le Maire demande au conseil la faculté d'ajouter les points suivants au conseil de ce jour :

- Tarifs du service public d'assainissement collectif

Le conseil se prononce unanimement favorable à cet ajout.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2024

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

24-08-01 ENTRETIEN DE LA STEP – ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire expose :

Dans la perspective de la prochaine mise en service du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration, il convient de définir la manière dont sera assurée la maintenance du réseau.

Il a été choisi de faire appel à un prestataire extérieur.

Nous avons bénéficié de l'aide de Gwenaëlle NGUYEN, intervenant au sein de la communauté de communes Terres de Perche, pour démarcher les entreprises et procéder à l'analyse des offres des entreprises ayant répondu.

Trois entreprises spécialisées ont été démarchées et deux d'entre elles ont répondu.

Après analyse et négociation, il s'avère que c'est l'entreprise AQUALTER qui propose le mieux-disant. Le coût s'élèverait à 8.120 € HT pour 2024 et à 17458 € HT sans option ou 23332 € HT avec option pour les années 2025 et 2026.

Il est proposé au conseil d'approuver ce choix.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise AQUALTER, pour sa proposition avec option de 23.332 € HT pour 2025 et 2026 et sa proposition de 8120 € HT pour 2024, pour assurer l'entretien du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration dès leur mise en service. Mme le Maire est autorisée à prendre tout engagement et signer tout document en ce sens.

24-08-02 REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire expose :

Dans la perspective de la mise en service prochaine du réseau d'assainissement collectif, il y a lieu d'adopter le règlement de ce service.

Mathieu SAULNIER a élaboré ce document qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Le projet de règlement a fait l'objet d'une communication.

Après débat, le conseil considérant qu'il y a lieu de peaufiner ce document, à l'unanimité, décide de reporter son adoption lors du prochain conseil municipal.

24-08-03 TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de fixer dès à présent certains tarifs applicables au service public d'assainissement et propose les montants suivants :

- | | |
|---|--------|
| - PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) | 2500 € |
| - Contrôle de conformité (réalisé par le cabinet VERDI, mandaté par la commune) | 180 € |

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Questions diverses

- Point sur le recrutement d'un agent technique

Mme le Maire expose qu'il a été diffusé l'offre d'emploi sur le site de l'emploi territorial et auprès de France Travail. Des candidatures ont été reçues. Il conviendra de les analyser et de procéder au recrutement dès le début de l'automne si possible.

- Travaux de voirie

Mme le Maire présente un point sur les sommes de subventions restant disponibles dans le cadre du FDI et sur les travaux restant à effectuer.

- Point sur les travaux relatifs à l'assainissement collectif

Mme le Maire informe le conseil que les travaux en domaine privé devraient commencer le 19 août 2024

- Enquête publique chemins ruraux

Mme le Maire informe le conseil que l'enquête publique s'est bien déroulée. Nous sommes dans l'attente du rapport de la commissaire enquêtrice.

Mme le Maire rappelle qu'elle souhaite que se constitue au sein du conseil un groupe de travail dans le cadre de la constitution de la base adresse, sur la base du travail effectué par La Poste. Se portent volontaires : Amélie BLANCHET, Marija MILUTINOVIC, Mathieu SAULNIER, Stéphanie COUTEL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU
(absent)

Gérard LEGOUT

Michèle PEIGNIER
(absente)

Samuel PILATE
(absent)

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT
(absent)

Marija MILUTINOVIC

Elisa MELLEÇ
(absente)

Christophe DESACHY
(absent)